RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre

Recensement de la population 2024

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement 2024 démarre le 1er février à La Réunion !

DOSSIER DE PRESSE

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte - 0692 448 358 || inseeoi-communication@insee.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre

Recensement de la population 2024

Lancement de l'enquête de recensement de la population française : déroulement et spécificités 2024

Top départ le 1 février à La Réunion

Aucune commune de moins de 10 000 habitants concernée en 2024

Dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus

- du jeudi 1er février au samedi 9 mars 2024

À savoir : le recensement a commencé le 18 janvier en France métropolitaine, Antilles et Guyane. Il débute le jeudi 8 février à Mayotte.

Le recensement en chiffres à la Réunion

- **40 000** logements enquêtés
- **80 000** personnes recensées
- **17** communes concernées en 2024
- **37 %** de réponses par internet en 2023
- **220** agents recenseurs

Des chiffres d'aujourd'hui pour construire demain

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

✔ **Connaître au niveau local et au niveau national, la population française pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
- Étudier les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
- Prévoir des équipements adaptés à la population qui réside sur le territoire : écoles, hôpitaux, transports...

✔ **Publier la population officielle de chaque commune (population légale)**
- Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
- Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires basées sur les chiffres de population.
Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le recensement de la population sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Lancement de l'enquête 2024 : les informations à retenir

Une méthode qui garantit la qualité des résultats

Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle.
Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Une collecte annuelle d'informations, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- Chaque année, on recense 1/5e des communes de moins de 10 000 habitants.
Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés par l'enquête. Suite à la non-réalisation de l'enquête en 2021 pour cause de crise sanitaire, le cycle sera "étalé" sur six ans.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.
Les données de cinq collectes successives sont ensuite mobilisées pour extrapoler des résultats annuels sur l'ensemble de la population et des logements.

Tous les lieux d'habitation sont concernés

Sont recensés les résidences principales, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes...), les habitations mobiles et les personnes sans abri.

Un questionnaire qui s'adapte aux évolutions de la société

Le feuillet logement interroge les répondants sur l'adresse, les caractéristiques du logement et la liste des personnes qui y vivent habituellement.

Le questionnaire individuel du recensement comporte environ 30 questions ayant trait à l'âge, la nationalité, la situation conjugale, le niveau de diplôme, la mobilité résidentielle, l'activité et la profession.

Le contenu du questionnaire évolue en fonction des recommandations du **Conseil national de l'information statistique** (Cnis), lieu de concertation entre producteurs, utilisateurs de la statistique publique et société civile.

Le questionnaire a ainsi intégré les unions par Pacs et les déplacements domicile-travail en vélo en 2015. Il a été modifié en 2018 pour mieux mesurer la diversité des familles et pouvoir par exemple décrire les familles recomposées. **Depuis 2022**, les questionnaires Internet et papier sont adaptés à toutes les configurations familiales.

Retrouvez toutes les informations pratiques
sur le recensement de la population sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Lancement de l'enquête 2024 : les informations à retenir

Le recensement sur Internet : plus simple pour tous !

En 2023, **plus d'un tiers des répondants** ont déjà eu recours au questionnaire Internet à La Réunion, une part en progression, mais encore deux fois plus faible qu'en France métropolitaine.

- **L'agent recenseur fournit aux personnes à recenser une notice d'accès au questionnaire Internet**

Il remet une notice qui contient toutes les informations et des codes d'accès sécurisés. Les personnes sont libres de répondre quand elles le souhaitent, dans les délais impartis.

- **Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, et une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception**

L'agent recenseur en est informé par SMS. Dans ce cas, il ne sollicitera pas à nouveau les habitants.

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?
L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.

Les informations personnelles sont sécurisées et la confidentialité des données est assurée

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité** à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel.** Les données du recensement sont finalement **anonymisées et confidentielles**.

Les publics spécifiques

Sont recensées toutes les personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité et leur situation.

Étudiants
Les étudiants se font recenser dans la commune où ils résident pour leurs études et où ils passent le plus de temps.

Communautés et militaires
Les personnes qui habitent au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maison de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, détenus en établissements pénitentiaires, etc.), sont recensées par un enquêteur de l'Insee après avoir été prévenues par le responsable de la communauté.

Habitations mobiles et sans-abris
Les occupants des habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et les sans-abris des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés. Ceux des communes de plus de 10 000 habitants sont recensés tous les 5 ans par des agents de l'Insee.

Lancement de l'enquête 2024 : les spécificités

Un recensement toujours plus accessible

Le questionnaire Internet du recensement fait peau neuve en 2024 ! Grâce au soutien du programme « Entrepreneurs d'intérêt général » de la DiNUM*, **l'ergonomie du questionnaire Internet** du recensement de la population a été complètement revue pour être plus facilement **accessible** à tous les utilisateurs, y compris aux personnes en situation de handicap.

Le questionnaire Internet s'adapte désormais à tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones) et a adopté l'apparence des sites web de l'État afin que les habitants l'identifient immédiatement comme un site officiel.

Suite aux retours des utilisateurs les années précédentes et à des tests tout au long de la phase de conception, **le questionnaire Internet s'est enrichi d'informations permettant de mieux guider les répondants**. Les différentes parties (logements, composition du ménage et individus) sont clairement identifiées et chaque question est systématiquement accompagnée d'une explication sur l'usage des informations collectées.

Enfin, comme chaque année, **le questionnaire a été audité afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données qui sont collectées**

Le partenariat avec La Poste

LA POSTE

Pour la deuxième année consécutive, des agents recenseurs volontaires seront recrutés parmi des facteurs du groupe La Poste. Cette année ce sera sur la commune de Saint-Denis.

La Poste s'est en effet portée candidate pour mener une expérimentation prévue par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte concernant le recours à un prestataire externe pour les missions d'agent recenseur.

En France métropolitaine, c'est la troisième année consécutive de mise en oeuvre de cette expérimentation : 18 communes étaient concernées, dont 13 communes de plus de 10 000 habitants. Les communes se sont déclarées satisfaites par cette expérimentation. Le professionnalisme des agents recenseurs facteurs a été reconnu.

Les agents recenseurs de La Poste sont considérés de la même manière que les agents recenseurs des communes et bénéficient de formation dans des sessions communes. Par ailleurs, ils sont soumis aux mêmes exigences de secret professionnel que les agents recenseurs recrutés directement par les communes.

Cette expérimentation vise à vérifier l'intérêt des communes pour cette démarche, la qualité de la prestation et son impact éventuel sur les résultats. Une évaluation générale de l'expérimentation est prévue au bout de 3 ans.

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte
Contact : 0692 448 358 - inseeoi-communication@insee.fr
www.insee.fr

Le recensement annuel fête ses 20 ans !

En 2004, le recensement est devenu annuel

Le recensement des populations reste l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire. Depuis 1801, la France réalise des recensements périodiques de la population, espacés de plusieurs années. Ces derniers étaient exhaustifs jusqu'en 1999.

L'enquête annuelle de recensement de 2024 sera la 20e enquête de recensement depuis la mise en place du recensement annuel en France hors Mayotte. À Mayotte, depuis 2021 le recensement prend la même forme que sur les autres territoires avec une enquête annuelle.

Pour répondre à un besoin de données actualisées régulièrement

Les différents acteurs, notamment au niveau local, étaient en demande d'informations régulières et récentes sur les habitants de leur territoire. Les recensements généraux espacés de sept ans en théorie se déroulaient en pratique parfois tous les 8 ou 9 ans et ne répondaient plus à ce besoin.

La refonte du recensement visait donc à être en capacité de fournir des informations sur la population chaque année au niveau de chaque commune. La nouvelle méthode devait également permettre de lisser la charge et d'améliorer la qualité par la « professionnalisation » des acteurs, plus difficile avec des recensements aussi irréguliers.

Le recensement annuel : une méthode innovante et robuste

La méthode retenue mélange recensement traditionnel (collecte par questionnaire), méthodologie statistique (sondages) et mobilisation de données administratives. Elle est basée sur des enquêtes annuelles de recensement tournantes qui couvrent l'ensemble du territoire sur un cycle de 5 ans. Elle permet de diffuser pour chacune des subdivisions administratives, et notamment pour les 35 000 communes, des populations officielles actualisées chaque année, ainsi que la description statistique de la population et du parc de logements.

La collecte sur le terrain : un ingrédient majeur du recensement

La collecte d'informations à partir de déplacements sur le terrain reste la source prépondérante du recensement. Cette étape du processus est **pilotée par l'Insee** et mise en œuvre par **les communes qui jouent un rôle primordial** dans le recensement de la population.
La collecte s'effectue toujours en deux étapes :

- **une première étape exhaustive de repérage des logements ;**
- **une deuxième étape de collecte auprès des habitants en porte à porte et par internet.**

20 ans après, un bilan positif

Les objectifs initialement fixés ont été atteints. En particulier, **la mise à jour chaque année des informations sur les habitants et les logements** permet d'adapter en continu les politiques publiques aux évolutions démographiques, même si, pour des raisons d'équité entre les communes, ces données font référence à la situation 3 ans avant, c'est-à-dire au milieu du cycle du recensement. **La qualité des résultats obtenus est très satisfaisante** et la proportion de contestations très faible. L'adhésion des habitants demeure, portée par une communication efficace, l'implication des mairies et la modernisation de la collecte. La faiblesse du taux de non-réponse, inférieur à 5 %, en témoigne.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre

Recensement de la population 2024

www.le-recensement-et-moi.fr

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte
Contact : 0692 448 358 - inseeoi-communication@insee.fr
www.insee.fr